

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 546

présenté par
M. Matras

ARTICLE 10

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« conformément à »

les mots :

« en application de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de portée rédactionnelle